

COMMUNE DE CERELLES
INDRE-ET-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Légende

- Zonage**
- UA Zone urbaine centrale
 - UB Zone d'extension de l'urbanisation à vocation principale d'habitat
 - UC Zone destinée à l'implantation des activités artisanales
 - 1AUh Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat
 - A Zone agricole
 - N Zone naturelle et forestière
 - Ne Secteur naturel d'équipements sanitaires
 - Ni Secteur naturel de loisirs
 - Nt Secteur naturel de tourisme

Autres prescriptions réglementaires

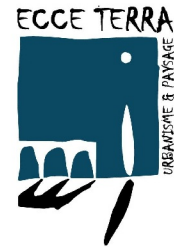
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé n°1 (accès largeur 8m; commune bénéficiaire)
- Emplacement réservé n°2 (accès; commune bénéficiaire)
- Emplacement réservé n°3 (aménagement de carrefour et stationnement; commune bénéficiaire)
- Périmètre d'OAP
- Plantations à réaliser
- Bois protégés au titre de l'article L151-19 CU
- Cheminements doux existants à conserver
- Haies à préserver
- Bande de nuisances sonores (250m de part et d'autre de l'A28)
- Site archéologique
- Site pollué non constructible en l'état

DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Territoire -

APPROBATION

Echelle: 1:5 000



Révision du P.L.U. prescrite le 11 septembre 2014
P.L.U. arrêté le 25 octobre 2016
P.L.U. mis à l'enquête publique le 7 février 2017
P.L.U. approuvé le 9 mai 2017

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 9 mai 2017

